
Entreprise à mission : un nouveau souffle pour l'ESS ?

Yannick Lucas*¹

¹ARGUMANS - Laboratoire de recherche en Gestion – Le Mans Université – Faculté de Droit, Sciences économiques de gestion Avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS Cedex 09, France

Résumé

La qualité d'entreprise à mission a été créée en droit français en 2019 par la loi dite PACTE. Celle-ci permet à une entreprise d'inscrire dans ses statuts une mission composée d'une raison d'être (définissant le futur que l'entreprise veut contribuer à bâtir) et d'objectifs associés (engagements de l'entreprise envers elle-même et son écosystème).

Certaines entreprises de l'économie sociale et solidaire ont demandé à pouvoir bénéficier de ce nouveau statut alors que d'autres se sont montrées beaucoup plus réservées.

Trois ans après le vote de la loi, on peut faire un premier bilan de son application aux entreprises de l'ESS et mesurer les risques mais également les opportunités que présente cette nouvelle catégorie d'entreprise.

Mots-Clés: ESS, Entreprise à mission, Raison d'être, Mutuelles

*Intervenant